

Le traitement des eaux usées

Ne pas confondre potabilisation de l'eau et traitement des eaux usées :

Avant utilisation, la potabilisation permet d'obtenir une eau sans risque pour la santé et de l'acheminer jusqu'au robinet.

Après l'utilisation de l'eau potable, il s'agit de collecter les eaux usées, les dépolluer puis les rejeter dans la nature : c'est l'assainissement, effectué dans les stations d'épuration.

L'eau potable qui coule au robinet ne provient donc jamais des stations d'épuration.

À Redessan, la station d'épuration se situe chemin du mas de l'Avocat, l'eau assainie est rejetée dans le petit cours d'eau Le May, qui rejoint ensuite le Buffalon.

(source <https://www.services.eaufrance.fr>)



Source : Le petit cycle de l'eau. <https://www.eaufrance.fr/leau-potable-et-lassainissement>